



Monsieur le Ministre de la Santé
et de la Prévention
Cabinet
14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Objet : Demande de classement en catégorie active du métier des adjoints sanitaires du ministère.

Monsieur le Ministre,

La grande majorité des adjoints sanitaires exercent des missions de lutte anti-vectorielle. Ils sont exposés quotidiennement, sur le terrain, à des risques particuliers et des fatigues exceptionnelles, notamment :

- Utilisation d'appareils de traitement biocides,
- Travail sur la voirie publique 5j/5,
- Exposition à des conditions climatiques qui parfois dépassent les seuils de canicule durant les étés tropicaux (sous combinaisons étanches...),
- Port de charge lourdes,
- Exposition potentielle à des produits biocides,
- Travail en terrain accidenté (dans les ravines),
- Contact direct avec la population qui parfois peut mal réagir.

SYNAPSE-UNSA a porté régulièrement devant les instances nationales la nécessité de reconnaissance de la pénibilité au travail, sans succès. A défaut de cette reconnaissance, le métier d'adjoint sanitaire est considéré comme un emploi de catégorie sédentaire, ce qui semble, au regard de leurs missions, une aberration.

Nous vous sollicitons par la présente pour que le classement de ce métier en catégorie active soit établi par décret ministériel.

Nous vous remercions pour votre attention, Monsieur le Ministre, et vous assurons de notre considération respectueuse et déterminée.

Pascal LEPRÊTRE
Secrétaire Général

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Fédération Santé-Cohésion Sociale

Frédéric LE LOUÉDEC

Secrétaire général
Syndicat National des Personnels
de Santé-Environnement